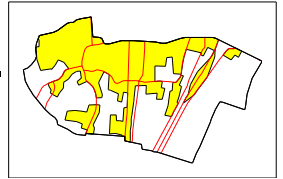


DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
C.A.V.B.S. - COMMUNE DE
LIMAS

N° INSEE
69115



DDT 69 Service Aménagement et Appui aux Territoires
 Unité Urbanisme
 ☎ 04.78.62.50.50 165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé	
L		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques	
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique	
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques	
		A9	Zones agricoles protégées		I4	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité	
E					I5	Établissement des canalisations de distribution de gaz	
					I6	Exploration et exploitation des mines et carrières	
	G		AC1	<i>Protection des monuments historiques</i> 1: Classés 2: Inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
			AC2	<i>Périmètre des abords</i> Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		JS1	Protection des installations sportives
E		AC3	Réserves naturelles régionales		PM1	<i>Risques naturels prévisibles (PPRNP) et/ou risques miniers (PPRM)</i>	
		AC4	Sites patrimoniaux remarquables		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique	
N		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM3	<i>Risques technologiques (PPRT)</i>	
		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau	
D		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PM7	Accès aux ouvrages de prévention des inondations et submersions	
		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques	
E		EL3	Halage et marchepied		PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles	
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques	
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T1	<i>Protection du domaine public ferroviaire</i>	
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)		T4	Aéronautiques de balisage	
		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations		T5	Aéronautiques de dégagement	

Etabli : JUIN 2024

Modifié :

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Les servitudes sont les suivantes :

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

PM3 - Servitudes d'Utilité Publique relatives aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

NB : La liste des servitudes d'utilité publique constitue un document de référence qui permet, lorsqu'une plus grande précision est nécessaire, de consulter le service compétent et d'examiner l'acte instituant la servitude.

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits ; périmètres des abords (500 m) et périmètres délimités des abords (PDA).

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits : code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Rhône et de la Métropole de Lyon

DRAC

Le Grenier d'Abondance
6 Quai Saint Vincent
69283 LYON cedex 01

Tél : 04 72 26 59 70
E-mail : udap69@culture.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Les parties suivantes du *MANOIR DU MARTELET* situé 11 chemin du Martelet à LIMAS : les façades et les toitures y compris les galeries sur cour, l'escalier à vis, la cheminée au premier étage dans l'aile Sud - Cadastre section A, parcelle n° 243.

Le PDA de ce monument a supprimé le débord sur la commune de Villefranche sur Saône.

→ **Inv. Sup. M.H. du 03/10/1983.**

PDA AP AURA n°18-283bis du 13/09/2018

• Classement au titre des MH en totalité de la *VILLA VERMOREL* à Villefranche : la villa et son parc, y compris la serre, le mur de clôture, ses grilles et ses trois portails ainsi que la parcelles n° 616 (1ha 97a 88ca) et 617 (2a 25 ca) section AN du cadastre (et à l'exclusion des anciens garages, de la maison du gardien et de la villa Suzanne) situés aux 551, Rue du Collège, appartenant à la commune de Villefranche.

Le périmètre de protection de 500 m déborde sur les communes de GLEIZE et LIMAS.

L'arrêté de Classement se substitue à l'AP d'inscription n°16-411 du 21/09/2016 (RAAR ARA n°2016-042 du 03/10/2016)

→ **Clas. M.H. par A.Min. Culture n°5 19/03/2021 (publication au BO du ministère de la Culture).**

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

R.T.E. -
G.M.R. LYONNAIS

757 Rue de Pré Mayeux
01120 LA BOISSE

Tél : 04 72 01 25 39
E-mail : rte-cm-lyo-gmr-lyo-urbanisme@rte-france.com

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

- Ligne 63 kV SAINT-BERNARD à VILLEFRANCHE (CLIENT) aérienne – Ref I4-444619258-9438-1-3137

→ Conventions Amiables

- Ligne 63 kV VILLEFRANCHE (CLIENT) à AMPERE (VILLEFRANCHE) /JOUX -VILLEFRANCHE(CLIENT) aérienne et souterraine Ref I4-444619258-10006-1-934 et I4-444619258-10005-1-3502

→ Conventions Amiables

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-8 ; R.562-1 à R.562-11.

Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Direction Départementale des Territoires du Rhône

SENR - Unité Prévention des Risques Naturels

165 Rue Garibaldi
CS 33862
69401 LYON cedex 03

Tél : 04 78 63 11 01
E-mail : ddt-risques@rhone.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

- Plan de Prévention des Risques Naturels inondations (*PPRNI*) du bassin SAONE MOYEN (abroge et remplace les PERI de Saône).

Ce plan de prévention comprend les éléments suivants :

Arrêté préfectoral d'approbation

- note de présentation
- Règlement
- Cartes de zonage : planches au 1/5000
- Cartes des aléas (crues intermédiaires au 1/100000 et aléa de référence au 1/5000)
- Cartes des enjeux : planches au 1/5000
- Annexes pour information (bilan de concertation et rapport final).

Ce plan de prévention délimite des zones rouge, bleue et violette, ainsi qu'une zone blanche qui recouvre la totalité des communes concernées.

Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

→ **AP n°2012361-0002 du 26/12/2012 (RAA du 05/01/2013).**

Servitudes d'utilité publique

LIMAS

PM3 - Servitudes d'Utilité Publique relatives aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'environnement : articles L.515-15 à L 515-26 et R.515-39 à R.515-50 (Plan de prévention des risques technologiques)

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : article R.511-9.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Direction Départementale des Territoires du Rhône

S.A.A.T. - U.F.A. Risques technologiques (1)

165 Rue Garibaldi - CS 33862
69401 LYON Cedex 03

Tél : 04 78 62 53 01

E-mail : ddt-risques-technologiques@rhone.gouv.fr

DREAL Auvergne-Rhone-Alpes -

Unité Départementale du RHONE - Cellule Risques (2)

63 avenue Roger Salengro
69100 Villeurbanne

Tél : 04 72 44 12 00

E-mail : ud-r.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

- *Plan de prévention des risques technologiques autour de la société BAYER CROPSCIENCE France à Limas.*

Ce dossier de PPRT comprend :

- une note de présentation
- un règlement
- un cahier des recommandations
- une carte de zonage
- des cartes d'aléas
- des cartes d'enjeux.

Le report sur le plan des SUP est global, se reporter aux documents annexés au PLU pour le détail du plan de zonage, les prescriptions de la zone rouge r1 et zone rouge r2 ainsi que la définition de la zone grise.

Accéder aux documents sur le site internet des PPRT de la région Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/rhone-69-r4257.html>

→ **A.P. n° 2011-4900 du 17/10/2011 - (RAA spéc. du 25/01/2012). (1) (2)**

T1 - Servitudes de protection du domaine public ferroviaire

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Servitudes le long de l'emprise de la voie ferrée applicables aux propriétés riveraines du domaine public ferroviaire : Code des Transports - deuxième partie : transport ferroviaire ou guidé (articles L.2231-1 à L.2231-9 et R.2231-1 à R.2231-8). Cf fiche T1 du géoportail pour l'application de la servitude (du 15/06/2023).

Servitudes de visibilité aux abords des passages à niveau selon un plan de dégagement : code de la voirie routière (articles L.114-1 à L.114-3 et L.114-6 - R 114-1, R.131-1 et R.141-1).

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

S.N.C.F. Immobilier -

Direction Immobilière Territoriale Sud Est
Campus INCITY

116 Cours Lafayette - CS 13511
69489 LYON cedex 03

Tél : 04 28 89 01 45

E-mail : ditse.gestion.patrimoine@sncf.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

- Ligne SNCF (830 000) de **PARIS LYON à MARSEILLE SAINT CHARLES.**